Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 57 (1995)

Heft: 6

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

été vendus en Europe contre 150 000 l'an dernier. Entre-temps, l'économie remonte la pente. Si les chiffres pour les pneus d'origine se maintiennent à un niveau assez bas, les fabricants de pneus profitent, dans un second temps, de la vente

- d'équipements ultérieurs (pneus plus chers et protégeant le sol)
- de pneus aux nouvelles dimensions pour équiper des tracteurs toujours plus puissants.

En agriculture, le processus de concentration continue. Et il est particulièrement aigu dans le secteur du pneumatique. En comparant prix, qualité, services et exigences individuelles requises aux pneus, l'acheteur se décidera pour le produit qui lui conviendra le mieux.

Le groupe Michelin

Le consortium se compose de:

• Michelin • Kléber • Uniroyal/Goodrich (UGTC)

L'assortiment du groupe comprend plus de 4000 modèles et dimensions.

Chiffre d'affaires mondial 1993	15 milliards de francs
Employés	125 000
Nombre d'usines dans le monde En France Autres pays d'Europe (dont la plupart en Espagne)	47 22 20
Production journalière en pneus	645 000
Part sur le marché mondial du pneu	20%



Remorques agricoles attelées aux véhicules à tractions

sur quatre roues

Remous dans l'affaire des 4×4

USP/SVLT. Au terme de l'entretien qui a eu lieu avec le Conseiller fédéral Arnold Koller, aucune décision définitive n'a été prise.

La modification de l'ordonnance qui stipulait l'interdiction d'atteler des remorques agricoles aux véhicules 4×4 a soulevé une vague de protestations de la part des agriculteurs. Après intervention de l'Union suisse des paysans et de l'ASETA, le Département fédéral de justice et police a repoussé la date de l'entrée en vigueur de l'interdiction au 1er octobre 1995. A partir de cette date, les remorques ainsi attelées seront soumises à une immatriculation simplifiée (voir notre article dans TA 10/94). Cependant, le but des organisations paysannes était de rétablir l'ancienne loi. N'ayant obtenu aucun succès, elles se sont adressées au chef du département, le Conseiller fédéral A. Koller afin d'être reçues. Cet entretien a eu lieu récemment.

Du côté de l'agriculture, une délégation se composant de représentants de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, de l'Union suisse des paysans et du Service pour la prévention des accidents en agriculture sous la conduite de Madame Elisabeth Zölch, Conseillère d'Etat à Berne, a souligné que:

 les nouvelles directives engendreraient des coûts supplémentaires considérables

- l'exploitation de machines en commun serait freinée
- de grands problèmes de responsabilité civile apparaîtraient.

D'autre part, rien n'a prouvé que la sécurité routière aurait pâti de l'ancien règlement ou se serait améliorée grâce au nouveau.

Le Conseiller fédéral Koller a promis à la délégation qu'il ferait analyser cette situation, une fois encore, du point de vue de la sécurité routière par son département et les services des automobiles. Selon son avis, si aucun avantage évident n'apparaissait pour la sécurité routière, la nouvelle ordonnance pourrait à nouveau être modifiée. Par contre, si l'on reconnaissait des avantages réels à l'ordonnance modifiée, l'agriculture ne pourrait pas, dans l'intérêt général, se soustraire à cette réalité. Et l'ordonnance devrait être acceptée.

Il s'agit, pour l'instant, d'attendre le résultat de ces rapports.

Dans notre prochain numéro:

Viticulture – Techniques de pointe

Délai d'insertion: le 23 juin

Parution: le 11 juillet 1995

ofa magazines

Pour tout renseignement:

Tél. 021/317 83 83 Tél. 01/809 31 11



Info ASETA

Contrôle antipollution: entrée en vigueur dès le 1^{er} juillet

Dans nos colonnes, nous avons souvent parlé du contrôle antipollution destiné aux véhicules agricoles à moteur Diesel. Voici les grandes lignes, en bref:



Dès le 1^{er} juillet, le contrôle antipollution sera obligatoire. Cela signifie qu'à partir de cette date, tout véhicule devra être en possession du document officiel portant les résultats du test d'opacité (selon la méthode Bacharach). Pour les véhicules roulant à une vitesse limitée à 30 km/h, l'intervalle entre les contrôles est de 4 ans. Tous les autres véhicules devront passer ce test à 2 ans d'intervalle. Exemptés de ce contrôle, les véhicules mis en circulation avant 1976 et décrit par la loi comme «chariots de travail» (moissonneuse-batteuse, ensileuses, etc.). Les contrôles seront effectués par les ateliers de machines agricoles. Selon les accords passés entre l'ASETA, l'Union suisse du métal et l'Association suisse des machines agricoles, le prix de ce test ne devrait pas dépasser Fr. 80.–, attestation incluse; il ne comprend ni travaux d'entretien, ni réparations.

Pratique: Pour y glisser la fiche d'entretien, nous vous recommandons l'étui en polyéthylène à fixer sur votre véhicule. A commander auprès de l'ASETA, 5223 Riniken.

Afin de compléter son équipe, l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA cherche

un moniteur

pour son centre de formation de Grange-Verney/Moudon. (cours de réparations, entretien de bâtiment et mécanique agricole)

Ce poste à temps partiel durant la saison d'hiver requiert de bonnes connaissances en technique agricole et le sens de la communication.

Faire offres écrites avec curriculum vitae à:

Michel Pichonnat, 1682 Lovatens

Moteurs électriques

neufs et d'occasion.

Garantie de 3 ans, commutateurs, prises ainsi que tout accessoire dans chaque catégorie de prix. Comparez la qualité et le prix.

Câbles de moteurs

Qualité améliorée, mous et souples, toutes sortes de câbles pour salle humide TT etc.

Poulies

en bois, en fonte, pour courroies trapézoïdales et courroies plates.

Courroies d'entraînement

de chaque qualité telle que cuir, caoutchouc et nylon, avec serrure ou soudée sans fin. Courroies trapézoïdales.

Ventilateurs d'étable

Pompes à eau pour habitations

Complètement automatisées pour grands ensembles, maisons de vacances, etc. Commande directe à la fabrique, conseil gratuit.

Pompes

jusqu'à 80 atm rel. Pompes submersibles etc.

Abreuvoirs

Divers modèles pour bétail, moutons, chevaux.

Compresseur à air

Installations automatisées avec 10 atm rel, avec chaudière, dès Fr. 585.–. Accessoires et pièces détachées. Pistolets à peinture, gonfleurs de pneus, outils à air comprimé.

Appareils de soudage

électriques, bobinage de cuivre, testés SEV. Fabrication suisse, dès Fr. 420.-. Appareils sans paliers et réglables électroniquement.

Installations de soudage au gaz de protection

Machines à 3 phases, 380 V, 30 à 230 Amp., y compris brûleur et soupape, Fr. 1590 –

Installations de soudage autogène Chariot de soudage, bouteilles d'acier, soupapes, tuyaux, brûleurs, électrodes, fers de brasage.

Conduites d'eau en matériel synthétique

de toutes tailles et puissances. Tuyaux synthétiques et câbles électriques, etc.

Tuyaux d'eau Tuyaux de drainage Robinetterie

Robinets, soupapes, angles, etc.

Nouveau bobinage de moteurs électriques

Achat, vente troc, réparations.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg tél. 071/85 91 12